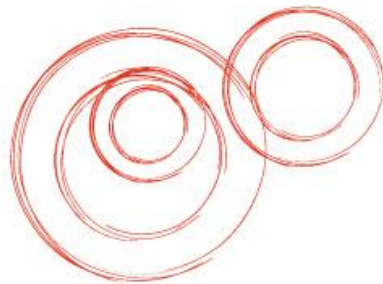


POLITIQUE CULTURELLE DU QUÉBEC

Mémoire

DÉPOSÉ PAR :



commission de développement
CULTUREL
DE VAL-D'OR

25 août 2016

La Commission de développement culturel de Val-d'Or est un organisme consultatif auprès de la Ville de Val-d'Or, créé en 1981 et composé de citoyens bénévoles.

En tant qu'organisme consultatif, la CDC agit notamment comme interlocutrice auprès du conseil municipal de la Ville de Val-d'Or afin d'orienter le soutien au milieu artistique et patrimonial. La CDC a notamment été un acteur important dans l'élaboration de la Politique culturelle de Val-d'Or, adoptée par le conseil municipal en avril 2009.

Faisant partie intégrante du milieu culturel valdorien et régional, la CDC a été très sensible aux démarches des acteurs culturels régionaux auprès du Ministère de la culture et des communications, dans le cadre des consultations pour le renouvellement de la politique culturelle québécoise.

La Commission de développement culturel de Val-d'Or désire déposer 11 recommandations dans le cadre de ces consultations :

1. Que la nouvelle Politique culturelle reconnaisse les **particularités régionales** en permettant l'assouplissement et l'adaptation de certains critères d'éligibilité à des programmes de subvention;
2. Que la nouvelle Politique culturelle valorise et reconnaisse l'importance du travail en **concertation entre les acteurs du milieu** (réseau, associations, Conseil de la culture de l'Abitibi-Témiscamingue);
3. Que la nouvelle Politique culturelle valorise et reconnaisse la **transdisciplinarité** ainsi que les créateurs d'aujourd'hui qui la pratiquent (art et science / musique et arts visuels / cinéma et conte / etc.) et ainsi éviter le retour à un cloisonnement qui ne reflète pas la réalité culturelle contemporaine;
4. Que la nouvelle Politique culturelle valorise le **professionnalisme des travailleurs culturels**, trop souvent à statut précaire, en reconnaissant notamment leur formation et leur expertise;
5. Que la nouvelle Politique culturelle **favorise l'accessibilité à des formations** aux standards de qualité élevés pour les artistes et les travailleurs culturels en **région éloignée**;
6. Que malgré le transfert des centres d'exposition au Conseil des arts et des lettres du Québec, leur mission relative à la **présentation d'expositions autres qu'artistiques demeure reconnue particulièrement pour les régions éloignées**, pour un accès à des expositions scientifiques et historiques de qualité;

7. Que la nouvelle Politique culturelle favorise **l'accès à des fonds publics indexés** annuellement;
8. Que la nouvelle Politique culturelle **distingue clairement** l'apport financier public de l'apport privé dans le milieu culturel considérant que **l'apport du privé ne peut pallier la faiblesse des investissements publics**, les fonds privés étant davantage perçus comme une bonification et non une béquille;
9. Que la nouvelle Politique culturelle encourage les **municipalités à se doter d'une politique culturelle régulièrement actualisée et évaluée** (Le MCCQ pourrait offrir une trousse ou des conseils à cet effet par exemple pour aider au montage d'une telle politique);
10. Que la nouvelle Politique culturelle **encourage les citoyens issus d'autres cultures** à s'impliquer dans leur communauté afin de favoriser une société inclusive et une meilleure représentativité des milieux;
11. Que la nouvelle Politique culturelle **favorise et recommande les échanges culturels entre les milieux**, entre municipalités ou entre régions par exemple ou entre communautés (projet conjoint entre une communauté autochtone et une municipalité par exemple).

Dans un milieu comme Val-d'Or et également en Abitibi-Témiscamingue, la culture est un terrain propice à l'intégration de différents groupes sociaux, tels les jeunes et les immigrants, mais surtout un **facteur de rétention de la population important**. La culture constitue les repères collectifs et représente des occasions importantes de rassemblements, dans un monde de plus en plus individualiste.

La vitalité culturelle d'un milieu donné est directement proportionnelle à sa santé collective; **l'accès à la culture étant notamment un indice important de favorisation sociale et économique**. La création artistique, les regroupements autour d'une manifestation culturelle, la diversité de l'offre culturelle et sa qualité ainsi que la démocratisation des lieux culturels sont d'autant de facteurs de développement social, de développement d'un sentiment d'appartenance et d'inclusion.

Dans ce contexte, soutenir le milieu culturel et ses acteurs, tant artistes et artisans, créateurs, formateurs, travailleurs culturels, est synonyme de développement social et durable, et contribue à la vitalité de nos communautés.